

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Désinscription de *Gallus sonneratii* (coq de Sonnerat) de l'Annexe II, conformément aux dispositions de la Résolution Conf 9.24 (Rev CoP15), Annexe 4 mesures A4 et A5. Ce gibier à plume d'Inde endémique au niveau local ne mérite plus l'inscription en vertu de l'Article II, paragraphe 2(a) de la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP 15), parce qu'il n'existe aucune raison de déduire ou de projeter que la régulation du commerce de cette espèce reste nécessaire pour éviter que celle-ci ne devienne éligible pour une réinscription aux Annexes dans un avenir proche. Bien que cet oiseau puisse connaître un déclin graduel et que son habitat soit l'objet de pressions, essentiellement agricoles, l'UICN continue de considérer l'espèce comme une "préoccupation mineure" du fait de sa vaste aire de répartition et d'une population globalement abondante (BirdLife International, 2012). Cette espèce est protégée en Inde, et son aire de répartition comprend de nombreuses zones protégées telles que des parcs nationaux et des réserves de tigres.

L'espèce ne justifie pas l'inscription aux Annexes conformément aux dispositions de l'Article II, paragraphe 2(b) de la Résolution 9.24 (Rev. CoP 15) relatives à des espèces semblables, parce que les peaux et les plumes du cou, qui constituent l'essentiel du commerce international pour la confection de leurres pour la pêche à la mouche, sont faciles à identifier au niveau de l'espèce.

Au cours des deux derniers intervalles entre les sessions de la Conférence des Parties, cette espèce n'a pas été l'objet d'une recommandation visant à améliorer son statut de conservation en vertu des dispositions de l'Etude du commerce important.

B. Auteur de la proposition

La Suisse, en tant que gouvernement dépositaire, à la demande du Comité pour les animaux (proposition préparée par la Nouvelle Zélande)¹.

C. Taxonomie

- 1.1 Classe: Aves
- 1.2 Ordre: Galliformes
- 1.3 Famille: Phasianidae
- 1.4 Espèce: *Gallus sonneratii*
- 1.5 Synonymes scientifiques: aucun

¹ Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

1.6 Noms communs: français: Coq de Sonnerat, Coq gris
anglais: Grey junglefowl, Sonnerat's junglefowl
espagnol: Gallo gris, Gallo de Sonnerat

1.7 Numéros de code: A-214.003.034.004

2. Vue d'ensemble

Gallus sonneratii est endémique en Inde. Il a été inscrit à l'Annexe II de la CITES le 1^{er} juillet 1975 comme faisant partie d'un groupe d'espèces de Galliformes, du fait de préoccupations relatives au commerce international de ses plumes utilisées pour la pêche à la mouche. L'espèce est classée comme "préoccupation mineure" sur la Liste rouge de l'UICN (BirdLife International, 2012).

L'examen périodique des annexes, tel qu'actuellement convenu par les Parties, vise à examiner les espèces déjà inscrites aux annexes afin de déterminer si leur inscription est encore appropriée, en s'appuyant sur les informations actuelles en matière de biologie et de commerce et sur les dispositions de la résolution Conf. 9,24 (Rev. CoP12) relatives aux critères d'amendement des Annexes I et II [voir: AC20 Doc. 10 (Rev. 1)]. A la 22^{ème} session du Comité pour les animaux (Lima, 2006) *Gallus sonneratii* a fait partie des 18 espèces sélectionnées pour être examinées entre la CdP 13 et la CdP 15.

A l'AC25 (Genève, 2011), afin de contribuer à l'examen des 16 espèces de Galliformes restantes, un groupe de travail intersessions sur l'examen périodique a été créé en vue de traiter de ces espèces de Galliformes. Les Etats-Unis ont demandé l'aide de la *World Pheasant Association* pour cet examen. Des données sur les espèces ont été réunies en se fondant sur les informations facilement accessibles figurant dans les évaluations des espèces réalisées par BirdLife International pour les Listes rouges de données de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et la base de données sur le commerce du Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC). Ces informations ont ensuite été transmises aux membres de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN / du GROUPE DE SPECIALISTES DES GALLIFORMES de la *World Pheasant Association*, qui a des connaissances particulières sur ces espèces.

Le rapport final concernant ces espèces figure dans une annexe de l'AC26 Doc 13.3.1. A l'AC26 (Genève, 2012), le Comité pour les animaux a étudié les informations fournies et recommandé la suppression de *Gallus sonneratii* de l'Annexe II (voir AC26 WG1 Doc2).

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Aire de répartition

Gallus sonneratii est largement disséminé dans les régions méridionales et centrales de la péninsule indienne. Son aire de répartition est estimée à 1 000 300 km² (Birdlife International 2012).

3.2 Habitat

Forêts humides des plaines subtropicales et tropicales, primaires et secondaires, bosquets de bambous, forêts clairsemées, zone arbustives sèches décidues. Semble montrer une préférence pour les forêts à couvert bas à moyen, ou les broussailles moyennes à hautes à proximité de prairies ou de terres arables, mais évite généralement les humains.

3.3 Caractéristiques biologiques

La saison de reproduction est irrégulière, dépendant de la pluviosité et de la nourriture disponible, mais a généralement lieu entre octobre et juin durant la période estivale et après la mousson. La couvée comporte de 3 à 8 œufs de teinte brunâtre ressemblant aux œufs de poule domestique. Les oiseaux se nourrissent au sol de graines, fruits et invertébrés divers.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Le mâle mesure de 70 à 85 cm., y compris la queue noire comprimée de 30 à 40 cm. incurvée latéralement. La femelle mesure de 40 à 45 cm.. Le plumage du corps du mâle est dans l'ensemble gris et finement moucheté, avec une cape de plumes noirâtres à taches blanches comportant à la pointe une tache jaune cireuse particulièrement visible durant la période de reproduction. Les mâles

ont en outre une crête, des caroncules et des oreillons proéminents, et la peau nue sur la face et la gorge. Ils montrent souvent un seul long ergot acéré. Le plumage d'éclipse est moins voyant, sans la queue ornée et avec une crête très réduite. Les femelles sont beaucoup plus ternes que les mâles, avec généralement un plumage moucheté noir et brun, une toute petite crête terne et pas d'ergot. (Madge & McGowan 2002).

3.5 Fonction de l'espèce dans son écosystème

Cette espèce joue un rôle important dans la dispersion des graines et favorise la limitation des nuisibles invertébrés.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

L'habitat diminue et se modifie du fait de l'empiètement des pratiques agricoles, du pâturage du bétail, du brûlage et de la collecte de bois de chauffe.

4.2 Taille de la population

La taille globale de la population n'a pas été déterminée mais Madge & Gowan (2002) estiment que l'espèce est commune au niveau local dans la majeure partie de son aire de répartition. .

4.3 Structure de la population

Beaucoup moins grégaire que le coq bankiva *Gallus gallus*. Généralement rencontré seul ou en couple, parfois en petit groupe comptant jusqu'à 5 ou 6 oiseaux, mais se perche avec ses congénères sur de petits arbres (Madge & McGowan 2002).

4.4 Tendances de la population

On soupçonne que l'espèce est en déclin mais BirdLife International (2012) ne considère pas que le déclin soit assez rapide pour approcher les seuils de vulnérabilité selon le critère de tendance de la population (déclin >30% sur dix ans ou trois générations).

4.5 Tendances géographiques

Les informations ne sont pas faciles à obtenir, mais l'espèce a en grande mesure disparu des plaines et des zones cultivées.

5. Menaces

Les principales menaces pour l'espèce sont la diminution et la dégradation de l'habitat du fait des pratiques agricole et de l'empiètement, de l'extraction de bois et des incendies. La chasse illicite pour la viande, généralement à l'aide de collets, constitue également une menace.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

Adultes et juvéniles sont capturés illicitement à l'échelle nationale pour la subsistance humaine

6.2 Commerce licite

L'essentiel du commerce licite est constitué de plumes en vrac, peaux ou pièces de peau (du cou), les plumes étant utilisées dans la confection d'hameçons pour la pêche à la mouche. Les principaux exportateurs depuis 2000 sont la Grande Bretagne et le Canada, et les principaux importateurs les Etats-Unis, la Norvège, le Canada et l'Inde. Les exportations d'oiseaux vivants provenaient principalement des Pays Bas (256), et avaient pour destination les Emirats Arabes Unis (180) et la Thaïlande (46).

Tableau 1a: *Gallus sonneratii*

**Commerce CITES enregistré (sources = toutes) durant les périodes 1975-1999 et 2000-2010
(tous termes et unités confondus).**

Terme	Total 1975-1999	Total 2000-2010
Total corps	8	0
Total plumes	72544	273620
Total vêtements	219	201
Total spécimens vivants	731	270
Total paires de chaussures	24	0
Total pièces de peau	3240	5221
Total peaux	1786	719
Total spécimens	1203	0
Total trophées	3	4
Total non-spécifié	192	0
Total bracelets de montres	6	0
Total général	79956	280035

Source: Base de données du PNUE-WCMC sur le commerce CITES. Consultée le 4 janvier 2011. Exportations/ Importations brutes. Dans la plupart des cas, les unités correspondent au nombre de spécimens.

Les exportations apparentes de 2540 plumes d'origine sauvage depuis 2000, provenant principalement de Grande Bretagne (2140 en 2008-2009), du Canada (206) et des Etats-Unis (193) sont peut-être le résultat d'une erreur étant donné qu'aucune exportation ne provient d'Inde, qui est le seul Etat de l'aire de répartition.

Tableau 1b: *Gallus sonneratii*

**Commerce CITES enregistré (source = sauvage [W]) durant la période 1975-1999 et 2000-2010
(tous termes et unités confondus).**

Terme	Total 1975-1999	Total 2000-2010
Total corps	3	0
Total plumes	29653	2540
Total spécimens vivants	290	0
Total paires de chaussures	24	0
Total pièces de peau	2650	0
Total peaux	82	0
Total spécimens	1200	0
Total trophées	3	3
Total non spécifié	25	0
Total bracelets de montres	6	0
Total général	33936	2543

Source: Base de données du PNUE-WCMC sur le commerce CITES. Consultée le 4 janvier 2011. Exportations/ Importations brutes. Dans la plupart des cas, les unités correspondent au nombre de spécimens.

6.3 Parties et produits commercialisés

Voir tableaux 1a et 1B à la section 6.2.

6.4 Commerce illicite

Les informations ne sont pas faciles à obtenir, mais le commerce illicite n'est pas jugé significatif.

6.5 Impact sur espèces ressemblantes

Ne pose pas de problème significatif. Le commerce international est principalement constitué de plumes du cou spécifiques à l'espèce utilisées pour la confection de leurres pour la pêche à la mouche, et ces plumes sont très distinctives.

6.6 Effets réels ou potentiels du commerce

Les informations ne sont pas faciles à obtenir, mais la capture à des fins commerciales ne semble pas poser de problème significatif.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

Protégé de la chasse en vertu de son inscription au Tableau II de la loi indienne de 1972 sur la protection des espèces sauvages.

7.2 Au plan international

Annexe II de la CITES et Annexe B de l'UE..

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Les informations concernant des programmes de gestion active ne sont pas faciles à obtenir.

8.2 Surveillance continue de la population

Divers sondages, généralement basés sur des transects linéaires, ont été réalisés sur des sites très éloignés (par ex. Ramesh et al. 2011, Selvan & Sridharan 2012, Narasimmarajan et al 2012).

8.3. Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

CITES, Réglementation d'application de la CITES de l'UE.

8.3.2 Au plan national

En Inde, l'espèce est protégée au Tableau II de la loi de 1972 sur la protection des espèces sauvages.

8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

Les données les plus récentes de la World Pheasant Association concernant cette espèce en captivité en Europe indiquent que 80 oiseaux adultes et 109 Juvéniles ont été élevés en 2011, principalement en Allemagne et en France (<http://www.wpa-europe.ch.vu/> consulté le 31 juillet 2012). L'ISIS (juillet 2012) a enregistré 38 Individus captifs dans 9 institutions ISIS en dehors de l'Inde. La Central Zoo Authority (<http://cza.nic.in>) fait état de 68 individus captifs présents dans 7 zoos en Inde en 2011/2012. Les bases de données de la WPS et d'ISIS dépendent de déclarations volontaires.

8.5 Conservation de l'habitat

En Inde, en vertu de la loi de 1972 sur la protection des espèces sauvages, de la loi amendée de 2002 sur la protection des espèces sauvages et de la loi amendée de 2006 sur la protection des espèces sauvages, certaines zones peuvent être déclarées parc national, sanctuaire, réserve de conservation ou réserve de tigres par le gouvernement central et/ou de l'Etat. En outre, il existe un certain nombre de réserves de chasse privées. Ces aires protégées, associées aux réserves forestières et aux forêts protégées par la loi indienne de 1927 sur les forêts, fournissent une protection de l'habitat qui bénéficiera au *Gallus sonneratii*.

9. Information sur les espèces semblables

Semblable au coq bankiva *Gallus Gallus*, au coq de Java *G. varius*, au coq de Lafayette *G. lafayetti*, mais les plumes et les peaux du cou, qui constituent l'essentiel du commerce international de *G. sonneratii*, sont faciles à identifier.

10. Consultations

Cette proposition se fonde sur un rapide examen conduit par la *World Pheasant Association* sur 16 espèces de Galliformes. Le rapport a été distribué aux membres de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN/ du groupe de spécialistes des Galliformes de la *World Pheasant Association* qui a des connaissances particulières sur ces espèces, avant d'être examiné par un groupe de travail lors de l'AC26 à Genève (mars 2012). La proposition a été envoyée le 17 août 2012 à l'autorité scientifique et à l'organe de gestion indiens accompagnée d'une demande de commentaires. A la date du 24 septembre 2012, ces autorités n'avaient pas répondu.

11. Remarques supplémentaires

12. Références

BirdLife International (2012) Species factsheet: *Gallus sonneratii*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 31 July 2012.

CITES trade statistics derived from the CITES Trade Database (see: www.unep-wcmc.org/citestrade), UNEP (United Nations Environment Programme) World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK.

ISIS (2012) International Species Information System species holdings. Information provided from <https://www.isis.org/Pages/findanimals.aspx> on 31 July 2012.

Madge, S.; McGowan P. 2002. *Pheasants, partridges and grouse: A guide to the pheasants, partridges, quails, grouse, guinea fowl, buttonquails and sandgrouse of the world*. Princeton University Press, Princeton.

Narasimmarajan, K.; Barman, B.B.; Puia L. 2012. Population density and group size of the grey junglefowl *Gallus sonneratii* in the Melghat Tiger Reserve, Maharashtra, central India. *Journal of Threatened Taxa* 4: 2723-2726.

Ramesh, N. Sathyanarayana, M.C.; Lloyd, H. 2011. Abundance of grey junglefowl *Gallus sonneratii* at Theni Forest Division, Western Ghats, India; implications for monitoring and conservation. *International Journal of Galliformes Conservation* 2: 14-21.

Selvan, K.M.; Sridharan, N. 2012. Grey junglefowl *Gallus sonneratii* (Galliformes: Phasianidae) in Kalakad-Mundanthurai Tiger Reserve, Tamil Nadu, India. *Journal of Threatened Taxa* 4: 2328-2329.

The World Pheasant Association European census database. 2012. Available online at <http://www.wpa-europe.ch.vu/> accessed 31 July 2012.